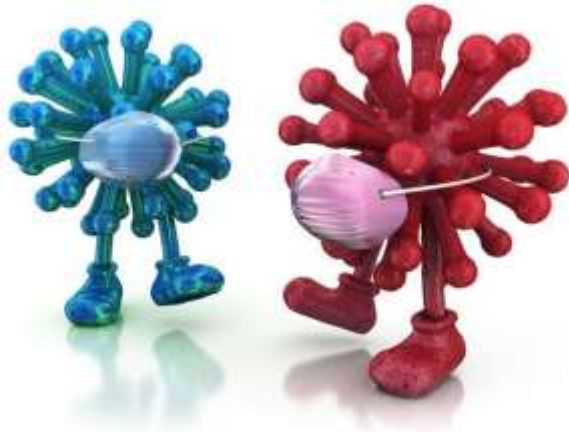




## Mesures sanitaires – COVID-19



Afin de rester en santé et de vous assurer de ne pas compromettre la santé des autres pendant la pandémie, voici un aperçu des mesures sanitaires que le Cégep de Saint-Hyacinthe a mises en place.

**\*\* LA MARCHE À SUIVRE EN CAS DE SYMPTÔMES DE LA COVID-19 OU S'IL Y A EU CONTACT AVEC UNE PERSONNE AYANT LA COVID-19 SE TROUVE À LA PAGE 12 DE CE DOCUMENT.\*\***

# TABLE DES MATIÈRES

En arrivant au Cégep de Saint-Hyacinthe.....	p. 3
Une fois à l'intérieur du Cégep.....	p. 4
Des consignes importantes à suivre.....	p. 5
Consignes à respecter selon le lieu et le contexte.....	p. 6
Aires de restauration.....	p. 6
Espaces communs.....	p. 6
Classes théoriques et laboratoires.....	p. 7
Théâtre.....	p. 7
Activités physiques.....	p. 7
Plateaux sportifs intérieurs.....	p. 7
Plateaux sportifs extérieurs.....	p. 8
Lauréats.....	p. 8
Activités socioculturelles et communautaires.....	p. 8
Précautions avec les équipements de protection individuelle.....	p. 8
Équipements de protection collective.....	p. 9
Réservation de locaux.....	p. 9
Locaux en mode libre-service.....	p. 9
Locaux équipés d'ordinateurs et locaux pour reprises d'examens.....	p. 9
Distanciation physique.....	p. 9
Étiquette respiratoire.....	p. 10
Eau potable.....	p. 10
Produits désinfectants.....	p. 10
Effets personnels.....	p. 11
Covoiturage.....	p. 11
Privilégier l'occupation individuelle du véhicule autant que possible.....	p. 11
Lorsque le transport individuel n'est pas possible.....	p. 11
<b>Marche à suivre en cas de symptômes de la COVID-19 OU s'il y a eu contact avec une personne ayant la COVID-19.....</b>	<b>p. 12</b>
Définitions.....	p. 12
Doit s'isoler.....	p. 12
Si un étudiant présente des symptômes à la maison.....	p. 13
Si un étudiant présente des symptômes au Cégep.....	p. 13
S'il y a plusieurs personnes infectées dans un même groupe.....	p. 13
Durée de l'isolement et modalité de sortie.....	p. 14

# En arrivant au Cégep...



Pour accéder au campus principal du Cégep, vous pouvez vous présenter à toutes les entrées, en respectant les couloirs d'attente. Le lavage ou la désinfection des mains est obligatoire en entrant de même que le port du masque de procédure\* que vous pouvez vous procurer gratuitement aux entrées. Ce dernier est obligatoire dans tous vos déplacements et en tout lieu dans les bâtiments. Lorsque vous entrez, vous attestez ne pas avoir\*\*:

<ul style="list-style-type: none"><li>● reçu un diagnostic de COVID-19 il y a moins de 5 jours (étudiant adéquatement vacciné ou ayant eu la COVID, sinon 10 jours);</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● un des symptômes suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>- fièvre de 38,1°C et plus;</li><li>- perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;</li><li>- toux (nouvelle ou aggravée);</li><li>- essoufflement, difficulté à respirer;</li><li>- mal de gorge;</li></ul></li><li>● au moins deux des symptômes suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>- mal de tête;</li><li>- fatigue intense;</li><li>- douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique);</li><li>- diarrhée;</li><li>- nausées ou vomissements;</li><li>- douleur abdominale;</li><li>- perte d'appétit importante;</li><li>- nez qui coule ou congestion nasale de cause inconnue.</li></ul></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>● été en contact étroit, il y a moins de 5 jours (<b>ÉTUDIANT NON ADÉQUATEMENT VACCINÉ SEULEMENT</b>), avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19 ou présentant des symptômes;</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>● voyagé sans respecter les directives de la santé publique du Canada concernant le retour des voyageurs.</li></ul>	

À l'extérieur des bâtiments, le port du masque est obligatoire si vous n'êtes pas en mesure de conserver une distance d'un mètre avec quiconque.

\* Seul le masque de procédure bleu de grade médical est accepté. Des distributrices de masques en mode libre-service sont disponibles à chaque entrée, de même que des contenants pour la récupération des masques et autres équipements de protection individuelle. Il sera toutefois possible de porter un masque de niveau supérieur si vous en faites l'acquisition. Parmi ces masques, certains, comme le N95, nécessitent un essai d'ajustement afin d'offrir une protection optimale. Il n'est toutefois pas de la responsabilité du Cégep de le fournir.

**\*\* LA MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE SYMPTÔMES DE LA COVID-19 OU S'IL Y A EU CONTACT AVEC UNE PERSONNE AYANT LA COVID-19 SE TROUVE À LA PAGE 12 DE CE DOCUMENT.**

# Une fois à l'intérieur du Cégep...

Une fois à l'intérieur, vous devez :

- Vous laver les mains à l'eau et au savon fréquemment\*;
- Garder la droite dans vos déplacements;
- Continuer de porter un masque de procédure;
- Vous assurer de conserver, autant que possible, une distance d'au moins un mètre avec les autres, malgré le port du masque.

\*Bien que des distributeurs de solution hydroalcoolique soient disponibles en grande quantité dans le Cégep, le lavage des mains à l'eau et au savon durant une vingtaine de secondes doit être privilégié pour son efficacité. C'est pourquoi le Cégep a installé des robinets sans contact dans la plupart des salles de bain situées près des entrées. Le port de gants ne vous exempte pas de l'obligation de vous laver les mains.

Des masques de procédure sont également disponibles gratuitement dans toutes les salles de classe du Cégep.



# Des consignes importantes à suivre...



En plus du port du masque, d'autres comportements sont essentiels pour éviter la propagation du virus :

- Se laver les mains régulièrement (avant et après avoir mangé; avant et après une pause; en quittant la salle de bain; avant et après s'être mouché et en sortant du Collège);
- Boire ou manger en position assise, aux endroits prévus à cette fin, en s'assurant de désinfecter le dessus de la table avant et après avoir mangé et en conservant une distance d'un mètre entre étudiants qui s'alimentent;
- Ne pas étirer les périodes de repas et remettre le masque immédiatement après la fin du repas;
- Remettre le masque entre chaque période d'hydratation;
- Porter son masque de procédure de manière à couvrir la bouche et le nez;
- Déposer son masque sur une surface propre lorsque l'on mange;
- Manipuler son masque uniquement par les sangles;
- Remplacer son masque de procédure toutes les 4 heures ou lorsqu'il est humide ou mouillé;
- Tousser et éternuer dans le creux de son coude;
- Utiliser les produits désinfectants disponibles dans certains lieux.

# Consignes à respecter selon le lieu et le contexte

## Aires de restauration

Les étudiants sont autorisés à retirer leur masque, le moins longtemps possible, lorsqu'ils mangent aux endroits prévus à cette fin :

- Cafétéria;
- Cafière
- Carrefour;
- Verrière;
- Salle Anne-Hébert;
- L'Agora (corridor est, RDC);
- Local de l'AVEC;
- Tables balisées dans les corridors.

**MESURES SANITAIRES**

Distanciation et port du masque de procédure **OBLIGATOIRES**

**CONSOMMATION**

**TRAVAIL**

**EN TOUT TEMPS :**

- Respectez la distanciation physique de **1 m**
- **N'étirez pas les périodes de repas** et remettez votre masque après avoir mangé

**EN TOUT TEMPS :**

- Respectez la distanciation physique de **1 m**
- Port du masque de procédure obligatoire

**INTERDICTION** de déplacer les tables et chaises

Le Cégep a tout mis en œuvre pour optimiser l'offre de places assises, dans le respect des mesures sanitaires établies par la santé publique. Les tables et les chaises doivent idéalement demeurer distantes d'un mètre. Vous êtes priés de ne pas déplacer le mobilier. Pour votre sécurité, nous vous recommandons de ne pas étirer les périodes de repas et de remettre votre masque une fois votre repas terminé.

## Espaces communs

Une distance d'un mètre entre les étudiants est recommandée par la santé publique dans les espaces communs autres que les salles de classe, lorsque cela est possible. Le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur si la distance entre les étudiants est d'au moins un mètre en tout temps.

## **Classes théoriques et laboratoires**

La santé publique autorise un taux d'occupation des classes et des laboratoires identique à ce qu'il était avant la pandémie. Le port du masque de procédure est toutefois obligatoire pour les étudiants en tout temps. S'il juge que le fait qu'il porte un masque nuit à la compréhension ou à l'apprentissage de ses étudiants, l'enseignant pourra retirer son masque lorsque tous les étudiants seront assis et seulement s'il est à au moins deux mètres de quiconque.

## **Théâtre**

Au signal de l'enseignant, les étudiants qui, dans le cadre de leur pratique, se trouvent à un mètre en continu les uns des autres, dans un laboratoire de théâtre, pourront retirer leur masque. La salle Léon-Ringuet de même les laboratoires de théâtre peuvent maintenant être occupés à 100 %. Le port du masque en continu est obligatoire.

## **Activités physiques**

- Le passeport vaccinal n'est plus exigé pour les activités sportives et de loisir.
- À l'intérieur, le masque peut être retiré s'il cause de la gêne dans la pratique de l'activité (ex. : gêne respiratoire liée à l'intensité, port d'un casque de protection, sécurité) ou s'il ne confère pas de protection significative, par exemple dans les sports où il y a une grande distanciation entre les joueurs (ex. : badminton);
- Une distanciation physique d'un mètre entre les participants devra être respectée autant que possible.
- Les vestiaires peuvent maintenant être utilisés à 100 % de leur capacité habituelle. Les étudiants doivent porter le masque de procédure lorsqu'ils s'y trouvent et, comme il s'agit d'une aire commune, ils doivent maintenir une distance d'un mètre entre eux.

## **Plateaux sportifs intérieurs**

- Les cours d'éducation physique peuvent être effectués en présentiel;
- Les bains libres ont repris le 7 février et les activités *intramuros* ont repris le 14 février. Les activités pratiquées en groupe demeurent limitées à 25 personnes par plateau.

## Plateaux sportifs extérieurs

- Les activités de sport et de loisir extérieures sont permises pour tous;
- Depuis le 14 février, il n'y a plus de protocoles sanitaires pour les compétitions sportives extérieures.

## Lauréats

- Reprise des activités, depuis le 31 janvier, pour les étudiants-athlètes (Lauréats);
- Le passeport vaccinal n'est plus exigé;
- Les entraînements habituels peuvent se dérouler normalement, sans restriction de nombre et sans distanciation;
- Depuis le 14 février, les matchs ont repris;
- Depuis le 28 février, les compétitions et les tournois ont repris.

## Activités socioculturelles et communautaires

- Depuis le 14 février, les activités parascolaires ont repris.

# Précautions avec les équipements de protection individuelle

- Le masque de procédure doit être mis et retiré avec des mains fraîchement lavées, tenu et manipulé par les sangles. Il faut éviter de le déposer sur une surface non désinfectée (<https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBrKK6c>); (<https://www.youtube.com/watch?v=o-DPOiBA1o>);
- Le masque de procédure, de même que les masques KN95 et N95 doivent être jetés lorsqu'ils sont mouillés;
- Les masques munis d'une soupape d'expiration ne protègent pas les autres personnes;
- Le port de gants n'est pas une protection contre la COVID-19. Toutefois, pour certaines personnes, les gants peuvent être utiles pour se rappeler de ne pas se toucher le visage (sinon, se toucher le visage avec le bras ou des mains fraîchement lavées);
- L'utilisation d'un masque et de gants ne remplace en aucun temps les mesures d'hygiène des mains.



# Équipements de protection collective

Le bureau du personnel de première ligne qui accueille régulièrement des étudiants ou des membres du personnel est doté d'un écran transparent. Le personnel qui bénéficie de ces écrans, lorsqu'il est assis à son poste de travail, pourra retirer le masque même s'il se trouve à moins d'un mètre de quiconque.

## Réservation de locaux

Pour réserver un local, vous devez utiliser le formulaire de réservation de local prévu à cet effet :

[https://cegepsth.omnivox.ca/intr/webpart.gestion.consultation/Formulaire\\_reservation\\_de\\_locaux\\_.pdf?IdWebPart=F5FEE48F-D9C2-418E-953C-6F6FB222FAAD&idDoc=OGFiNjk3NTktMmQwZS00ODFhLTgwNTEtMTY3ZDgzNzdiYmNm&from=accueil%22](https://cegepsth.omnivox.ca/intr/webpart.gestion.consultation/Formulaire_reservation_de_locaux_.pdf?IdWebPart=F5FEE48F-D9C2-418E-953C-6F6FB222FAAD&idDoc=OGFiNjk3NTktMmQwZS00ODFhLTgwNTEtMTY3ZDgzNzdiYmNm&from=accueil%22)

Ceci évitera un risque de conflit de local et permettra à l'équipe du ménage et à celle de la sécurité d'être avisées. Le port du masque demeurera obligatoire en continu.

## Locaux en mode libre-service

Les locaux suivants seront disponibles pour les étudiants :

### Locaux équipés d'ordinateurs

- Ordinateurs libre-service au 2<sup>e</sup> étage du bloc M et à la bibliothèque (44 postes)
- D-1252 (9 postes)
- En cas de débordement : les locaux D-1206, D-1220 et A-1402-A au SAIDE (37 postes)

### Locaux pour reprises d'examens

- B-1411B
- A-2128
- Bibliothèque (salle Bernard-Voyer)
- Bibliothèque (salle Quiétude)

## Distanciation physique

La plupart des services sont disponibles en présentiel. Le Collège privilégiera les rencontres en ligne lorsqu'un étudiant désirera rencontrer un enseignant, bien que cela puisse se faire en présentiel. À l'entrée et à la sortie du Collège, d'une salle de bain ou d'un local, lors de la circulation dans certains corridors et dans les escaliers,

la distance pourrait brièvement être ramenée à moins d'un mètre, une des raisons pour lesquelles le port du masque demeure obligatoire lors des déplacements. Même si la circulation continue de s'effectuer à double sens dans tous les corridors et escaliers du Collège, nous demandons à tous de circuler en gardant la droite en tout temps. Dans les ascenseurs, le port du masque est obligatoire et il n'y a aucune limite de capacité.

## Étiquette respiratoire

L'étiquette respiratoire consiste à :

- Se couvrir la bouche et le nez avec son bras pendant une toux ou un éternuement, même avec le port du masque;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et en disposer immédiatement en toute sécurité.

## Eau potable

- Les fontaines d'eau sont disponibles dans leur intégralité;
- Il est recommandé d'éviter de faire usage d'une bouteille d'eau qui nécessite de toucher directement son goulot avec les doigts pour s'abreuver.

## Produits désinfectants

Depuis le début de la pandémie, l'équipe d'entretien ménager désinfecte plusieurs fois par jour les points de contact les plus courants. Elle continuera de le faire jusqu'à nouvel ordre. Dans le but d'éviter, autant que possible, la contamination croisée, des vaporisateurs remplis de produit désinfectant et des rouleaux de papier absorbant sont disponibles à plusieurs endroits, notamment :

- Aires de restauration;
- Classes théoriques (station de désinfection);
- Laboratoires (station de désinfection).

En plus de la prestation de l'équipe d'entretien ménager, les utilisateurs de ces espaces sont priés de les désinfecter à l'aide de ces produits, avant et après usage. Les étudiants sont responsables de désinfecter leur

pupitre ou leur espace de travail, en classe théorique, en laboratoire et dans les locaux libre-service, en arrivant et avant de partir.

Il est interdit d'entreposer des outils, des équipements et du matériel dans un espace où il y a consommation de nourriture.

## Effets personnels

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et à sortir avec le moins d'items personnels possible;
- Si vous utilisez votre téléphone au Collège, il est recommandé de le désinfecter avant de partir.

## Covoiturage

Les recommandations suivantes sont celles de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Le Collège croit utile que les personnes effectuant du covoiturage en prennent connaissance.

### **Privilégier l'occupation individuelle du véhicule autant que possible :**

- Doter les occupants d'une solution hydroalcoolique à au moins 60 % d'alcool ou de lingettes désinfectantes afin qu'ils puissent se nettoyer les mains lorsqu'il n'y a pas d'accès à l'eau et au savon;
- Retirer les objets non essentiels (ex. : revues, journaux) du véhicule;
- S'assurer que les outils de travail demeurent dans le coffre arrière et non dans l'habitacle;
- Ne pas mettre la ventilation en mode recirculation à l'intérieur du véhicule, favoriser plutôt le mode avec apport d'air frais ou ventiler en ouvrant les fenêtres, lorsque possible (selon la météo).

### **Lorsque le transport individuel n'est pas possible :**

- Privilégier des équipes stables dans un même véhicule pour éviter la multiplication des interactions;
- Chaque occupant doit porter un masque médical (de procédure) de qualité;
- Si le véhicule le permet, aménager l'espace pour éviter tout contact physique entre les occupants.

# Marche à suivre en cas de symptômes de la COVID-19 OU s'il y a eu contact avec une personne ayant la COVID-19

La présente section se veut une synthèse des différentes mesures en vigueur.

Ces consignes sont appelées à changer à tout moment, selon l'évolution de la situation sanitaire.

## Définitions

- Un « contact étroit » implique une personne qui vit sous le même toit ou qui est un partenaire sexuel qui ne partage pas le même domicile;
- Un « contact modéré » implique un contact pendant plus de 15 minutes, à moins de 2 mètres. Le contact demeure modéré si seulement une des deux personnes portait le masque;
- Un « contact faible » implique un contact pendant plus de 15 minutes, à moins de 2 mètres, dont les deux personnes portaient le masque;
- Une personne est adéquatement vaccinée lorsqu'elle a reçu au moins deux doses de vaccin;
- Une personne qui ne souhaite pas divulguer son statut vaccinal sera considérée comme **non adéquatement** vaccinée;
- Une personne symptomatique n'ayant pas accès à un test PCR, ni à un test rapide, est **considérée comme positive à la COVID-19** et elle doit appliquer les règles d'isolement qui lui sont applicables.

## Doit s'isoler:

- Toute personne considérée comme un cas:
  - Cas de COVID-19 confirmé par test PCR ou test rapide;
  - Personne symptomatique qui n'a pas accès au test de dépistage;
  - Personne symptomatique ayant refusé de faire un test de dépistage.
- Contact étroit **NON ADÉQUATEMENT VACCINÉ**;
- Personne ayant reçu une consigne d'isolement de la santé publique.

### **Si un étudiant présente des symptômes à la maison :**

- La personne doit demeurer à la maison, ne pas se présenter au Cégep, et respecter les directives de la santé publique;
- Elle doit écrire à [SupportSante\\_covid19@cegepsth.qc.ca](mailto:SupportSante_covid19@cegepsth.qc.ca) pour faire part de sa situation.

### **Si un étudiant présente des symptômes au Cégep :**

- La personne doit retourner à la maison, idéalement par un autre moyen que les transports en commun, éviter tout contact rapproché avec une autre personne et porter son masque. Dans l'attente d'un transport, elle doit s'isoler immédiatement dans la pièce adjacente au bureau de la sécurité prévue à cet effet qui sera décontaminée immédiatement après son départ;
- Elle doit s'isoler à la maison et respecter les directives de la santé publique;
- Elle doit écrire à [SupportSante\\_covid19@cegepsth.qc.ca](mailto:SupportSante_covid19@cegepsth.qc.ca) pour faire part de sa situation.

### **S'il y a plusieurs personnes infectées dans un même groupe :**

- Le Cégep peut contacter la DSPu pour demander des recommandations ou une intervention.

## Durée de l'isolement et modalité de sortie

STATUT	DURÉE DE L'ISOLEMENT	MODALITÉ DE SORTIE DE L'ISOLEMENT ET PARTICULARITÉ
<b>12 ans et plus, adéquatement vaccinés ou qui ont eu la COVID-19</b>		
Personne symptomatique avec résultat négatif à un test rapide	Isolement 24 h et refaire un test rapide.	Si résultat du 2 <sup>e</sup> test est négatif, fin de l'isolement <b>si aucune fièvre depuis au moins 24 h (sans avoir pris un médicament contre la fièvre).</b>
Personne symptomatique, avec résultat positif à un test rapide ou PCR ou considérée comme positive	5 jours, à compter <b>des premiers symptômes.</b>  5 jours additionnels si les modalités de sortie de l'isolement ne sont pas atteintes	Si les symptômes s'améliorent <b>et</b> aucune fièvre depuis au moins 24 h (sans avoir pris un médicament contre la fièvre).  Durant les 5 jours suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port du masque lors de toute interaction sociale;</li> <li>• Respect d'une distanciation du 2 mètres.</li> </ul>
Personne non symptomatique, avec résultat positif à un test rapide ou PCR	5 jours à compter <b>des premiers symptômes.</b>	Si aucun symptôme ne se développe, dès la fin des 5 jours.
Personne non symptomatique, en contact <b>étroit</b> , avec une personne déclarée ou considérée comme positive  • 2 <sup>e</sup> cas déclaré dans la famille	Aucun isolement  Si un deuxième cas dans la famille devient positif, aucun isolement additionnel si la personne reste asymptomatique.	Doit surveiller ses symptômes. Si apparition de symptômes, est considéré comme un cas positif jusqu'à preuve du contraire (test négatif) et son isolement doit donc recommencer à zéro.  Masque de qualité en continu (du jour 1 au jour 10) ET pauses et repas séparés.
Personne non symptomatique, en contact <b>modéré</b> ou <b>faible</b> avec une personne déclarée ou considérée comme positive	Aucun isolement	Masque de qualité en continu (du jour 1 au jour 10) ET pauses et repas séparés.

## 12 ans et plus, non adéquatement vaccinés

Personne symptomatique avec résultat négatif à un test rapide	Isolement 24 h et refaire un test rapide.	Si résultat du 2 <sup>e</sup> test est négatif, fin de l'isolement.
Personne symptomatique, avec résultat positif à un test rapide ou PCR ou considérée comme positive	10 jours	Aucune, sauf si la personne est en situation d'invalidité.
Personne non symptomatique, avec résultat positif à un test rapide ou PCR	10 jours	Aucune
Personne non symptomatique, en contact <b>étroit</b> , avec une personne déclarée ou considérée comme positive	5 jours	Aucune
Personne non symptomatique, en contact <b>modéré</b> avec une personne déclarée ou considérée comme positive	Aucun isolement	Pendant 10 jours, doit surveiller ses symptômes, pratiquer la distanciation de 2 mètres, porter un masque durant toutes ses interactions sociales (même lorsqu'il n'est pas requis) et éviter les contacts avec les personnes vulnérables.
Personne non symptomatique, en contact <b>faible</b> avec une personne déclarée ou considérée comme positive	Aucun isolement	Pendant 10 jours, doit surveiller ses symptômes, pratiquer la distanciation de 2 mètres, porter un masque durant toutes ses interactions sociales (même lorsqu'il n'est pas requis) et éviter les contacts avec les personnes vulnérables.